

Moulin de Peyronne à Aubagne



Opération n° 2127

Compte Rendu Annuel à la Collectivité
au 31.12.2015

Note de conjoncture

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, devenue aujourd'hui Métropole Aix-Marseille Provence, est propriétaire du Moulin de Peyronne, situé à Aubagne, entre le centre de maintenance du tramway et l'opération Rousselot.

Ce moulin est un des derniers moulins existant sur l'Huveaune, patrimoine industriel extrêmement vulnérable. L'ensemble immobilier comporte trois corps de bâtiments principaux à l'état de friche qui ne présentent pas d'atout architectural mais qui renferment des équipements témoins du passé industriel aubagnais et plus largement du bassin de l'Huveaune, à savoir : la roue à aubes, les quatre meules, le système d'ensachage, le mécanisme d'entraînement (poulies, courroies, engrenages...).

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée en 2014 et compte tenu de l'état de dégradation avancée du Moulin de Peyronne, la Communauté d'Agglomération a décidé d'intervenir en vue d'une mise en sécurité des lieux.

Ainsi par délibération en date du 15 décembre 2014, elle a confié à la SPL FAÇONÉO un mandat pour le suivi des opérations de démolition du Moulin de Peyronne pour un coût d'opération fixé à 187.500 €HT.

La Communauté d'agglomération a en effet considéré que la SPL FAÇONÉO, avec sa mission de coordination des différents chantiers du site Rousselot, apparaissait comme le prestataire pertinent pour assister dans cette opération.

Par ailleurs, à la suite d'une consultation en procédure adaptée lancée le 22 avril 2015, la maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée, par décision en date du 26 mai 2015, au cabinet ISM pour un montant de 13.800 €HT.

Préalablement à la démolition de l'ensemble des bâtiments, l'opération prévoit de désamianter les zones contaminées et d'extraire les équipements intérieurs du Moulin présentant un intérêt patrimonial (roue, meules, engrenage...).

L'opération a débuté par la réalisation de diagnostics complémentaires (amiante, plomb, termites) devant permettre de déterminer plus précisément la méthodologie de démolition et d'établir le dossier de consultation des entreprises.

Or durant l'hiver et le printemps 2015, la détérioration du bâtiment s'est poursuivie et entendue sur l'ensemble des bâtis. Les bois de charpente éclataient et menaçaient de rompre à tout moment. Dans ces conditions, le confortement partiel de la structure, initialement envisagé pour permettre la réalisation des diagnostics réglementaires sur les zones jusqu'à présent inaccessibles, paraissait inenvisageable.

La méthode envisagée en phase faisabilité s'est donc complexifiée et des réunions avec un expert amiante de la CARSAT ont été nécessaires afin de définir une méthodologie d'intervention garantissant la sécurité des travailleurs :

- Détoiturage avec l'extraction des tuiles et mallons de couvert par nacelle pour alléger la structure et limiter ainsi les risques d'effondrement.
- Réalisation d'une couverture provisoire avec une bâche thermo-rétractable étanche résistante aux intempéries afin de protéger la structure du bâtiment. Le confortement du bâtiment doit s'effectuer.
- Confortement complet de la structure par étaieement des planchers hauts du rez-de-chaussée et R+1.
- Désamiantage puis démolition et conservation avec mise hors d'eau des équipements techniques du moulin, témoins du passé industriel.

Par ailleurs, la configuration des lieux entraînait des contraintes supplémentaires de fait de l'exiguïté du site et de sa mitoyenneté avec le Centre de maintenance du Tramway (CDM), les bâtiments d'habitation en construction de l'opération Rousselot, la chaufferie bois et l'Huveaune. Ainsi, face à l'état d'avancement des bâtiments d'habitation du promoteur AGIR, la réalisation des travaux de démolition du moulin et l'accès au chantier n'a pu s'effectuer que par le CDM moyennant un certain nombre de contraintes de sécurité à appliquer (personnel de surveillance sur la voie tram, nettoyage des voiries et voie tram, protection contre la poussière...).

L'ensemble de ces contraintes ont conduit à augmenter, par délibération en date du 14 décembre 2015, l'enveloppe financière de l'opération à 265.000 €HT soit 318.000 €TTC.

La consultation des entreprises de travaux a été lancée le 04 novembre 2015 en procédure adaptée pour une remise des offres fixée au 26 novembre 2015. 7 plis ont été remis dans les délais. Au vu de l'analyse des offres, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a attribué le marché, par décision en date du 17 décembre 2015, à l'entreprise ECOLEX pour un montant de 205.000 €HT.

Les travaux ont démarré début janvier 2016. La réception a été prononcée le 20 avril 2016.

Les dépenses à prévoir pour l'année 2017 concernent la seule libération de la retenue de garantie de l'entreprise de travaux.







CARTE D'IDENTITE D'OPERATION

30/06/2016

Date mise à jour

2127

Nom : Moulin de Peyronne à Aubagne

OP n° :

Métropole Aix Marseille Provence - Territoire d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, Roquevaire, la Penne-sur-Huveaune, Saint-Zacharie, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Cadolive, Belcodène, Saint-Savournin

Mandant :

TYPE D'OPERATION : Mandat de réalisation

15/12/2014

Délibération entérinant l'enveloppe financière à 187 500,00 €HT

13/01/2015

Signature du contrat de mandat

26/05/2016

Choix du maître d'œuvre

14/12/2015

Augmentation enveloppe prévisionnelle à 265 000,00 €HT

17/12/2015

Décision attribution marché de travaux

PROGRAMME

Objet : Execution des travaux de démolition et désamiantage du Moulin de Peyronne à Aubagne avec conservation des équipements techniques, témoins du passé industriel de l'Huveaune.

ELEMENTS FINANCIERS

Enveloppe prévisionnelle : 187 500,00 €HT augmentée à 265 000 €HT soit 318 000€TTC

MODALITES DE REMUNERATION

Forfaits :

7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC, décomposé comme suit :

* Au choix du maître d'œuvre

* Au choix des entreprises de travaux

* A la réception des travaux

3 750,00 €

3 000,00 €

750,00 €

Date réception des travaux :

20/04/2016

Date remise DOE :

15/04/2016

Date remise DUJO :

19/05/2016

Page 6

Arrêté au 31.12.2015

INTITULÉ	BILAN APPROUVÉ AU 13.01.15		ENGAGEMENTS AU 31.12.15		DEPENSES REGLÉES AU 31.12.15		SIMULATION EN EUROS HT 2016		TOTAL BILAN TTC du 14.12.15	DEPENSES TTC Année 2015
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	2016	2017		

DEPENSES

ETUDES PREALABLES										
Frais études autres/préopérationnelles	3 000,00 €	3 600,00 €	3 172,00 €	3 806,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €	7 112,40 €	0,00 €	9 110,40	1 998,00
	3 000,00 €	3 600,00 €	3 172,00 €	3 806,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €	7 112,40 €	0,00 €	9 110,40	1 998,00
TRAVAUX										
Honoraires des tiers	174 500,00 €	209 400,00 €	221 526,00 €	265 831,20 €	7 510,00 €	9 012,00 €	268 017,60 €	12 300,00 €	289 329,60	9 012,00
Travaux	17 500,00 €	21 000,00 €	16 526,00 €	19 831,20 €	7 510,00 €	9 012,00 €	17 119,20 €	0,00 €	26 131,20	9 012,00
Aléas et imprévus	150 000,00 €	180 000,00 €	205 000,00 €	246 000,00 €	0,00 €	0,00 €	233 700,00 €	12 300,00 €	246 000,00 €	-
	7 000,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 198,40 €	0,00 €	17 198,40 €	-
FRAIS FINANCIERS										
Intérêts sur avances à C. T.			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
REMUNERATION DU MANDATAIRE										
	7 500,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	9 000,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €	9 300,00 €	0,00 €	13 800,00 €	4 500,00
AUTRES FRAIS										
Frais divers	2 500,00 €	3 000,00 €	504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	5 154,26 €	0,00 €	5 760,00 €	605,74
Assurances	2 500,00 €	3 000,00 €	504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	5 154,26 €	0,00 €	5 760,00 €	605,74
Taxes			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DES DEPENSES (en colonne)	187 500,00 €	225 000,00 €	232 702,78 €	279 243,34 €	13 429,78 €	16 115,74 €	289 584,26 €	12 300,00 €	318 000,00 €	16 115,74

TOTAL DES DEPENSES cumulées TTC

305 700,00 € 318 000,00 €

MOYENS DE FINANCEMENT

Mandatement de la Collectivité	187 500,00 €	225 000,00 €	26 250,00 €	27 000,00 €	26 250,00 €	27 000,00 €	278 700,00 €	12 300,00 €	318 000,00 €	27 000,00
Produits sur placement à CT										-
Produits autres										-
TOTAL DES MOYENS DE FINANCEMENT	187 500,00 €	225 000,00 €	26 250,00 €	27 000,00 €	26 250,00 €	27 000,00 €	278 700,00 €	12 300,00 €	318 000,00 €	27 000,00

TOTAL FINANCEMENT cumulé TTC

305 700,00 € 318 000,00 €

SOLDE DE TRESORERIE au 31.12.15 10 884,26 €

Opération n° 2127 - Travaux de démolition et désamiantage du Moulin de Peyronne à Aubagne

ÉTUDES PREALABLES :

N° d'engagement	Date	Objet	Titulaire	DEPENSES ENGAGÉES au 31/12/2015		DEPENSES RÉGLÉES au 31/12/2015		RESTE À PAYER		Montant HT réglé en 2015	Montant TTC réglé en 2015	Date de règlement
				HT	TTC	CUMULÉ HT	CUMULÉ TTC	HT	TTC			
F15.4377	28/07/2015	Prélèvement avant démolition	ARI	45,00 €	54,00 €	45,00 €	54,00 €	0,00 €	0,00 €	45,00	54,00	11/09/2015
F15.4378	28/07/2015	Prélèvement avant démolition	ARI	1 620,00 €	1 944,00 €	1 620,00 €	1 944,00 €	0,00 €	0,00 €	1 620,00	1 944,00	11/09/2015
M15.4306	30/01/2016	Constat préventif avant démolition	A&A EXPERTISES	1 507,00 €	1 808,40 €	0,00 €	0,00 €	1 507,00 €	1 808,40 €			
TOTAL				3 172,00 €	3 806,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €	1 507,00 €	1 808,40 €	1 665,00	1 998,00	

AUTRES FRAIS :

N° d'engmnt	Date	Objet	Titulaire	DEPENSES ENGAGÉES au 31/12/2015		DEPENSES RÉGLÉES au 31/12/2015		RESTE À PAYER		Date de règlement	Montant HT réglé année 2015	Montant TTC réglé année 2015
				HT	TTC	CUMULÉ HT	CUMULÉ TTC	HT	TTC			
F15.4485	11.11.2015	Avis appel d'offres Travaux	NOUVELLES PUBLICATIONS	504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	0,00 €	0,00 €	21.12.2015	504,78	605,74
TOTAL				504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	0,00 €	0,00 €		504,78	605,74

TRAVEL

N° d'engmnt	Date	Objet	Titulaire	DEPENSES ENGAGÉES AU 31/12/2015		DEPENSES RÉGLÉES AU 31/12/2015		RESTE À PAYER		Date PV réception	Si DGD/Date
				HT	TTC	CUMULÉ HT	CUMULÉ TTC	HT	TTC		
M2015.59	17/12/2015	Marchés travaux : Travaux de démolition et désamiantage	ECOLEX TECHNOLOGIES	205 000,00 €	246 000,00 €	0,00 €	0,00 €	205 000,00 €	246 000,00 €		
TOTAL				205 000,00 €	246 000,00 €	0,00 €	0,00 €	205 000,00 €	246 000,00 €		

RÉMUNERATION DU MANDATAIRE :

Rémunération forfaitaire 7 500,00€ HT, soit 9 000,00 €TTC :

n° acompte	date facture	MONTANT ENGAGÉ au 31/12/2015		MONTANT FACTURÉ au 31/12/2015		MONTANT PAYÉ au 31/12/2015		date de règlement	Montant HT réglé année 2015	Montant TTC réglé année 2015
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC			
Facture 02.15	08/07/2015	3 750,00 €	4 500,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €	12/10/2015	3 750,00	4 500,00
TOTAL		3 750,00 €	4 500,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €		3 750,00	4 500,00
Reste à payer €TTC									4 500,00	

Opération n° 2127 - Travaux de démolition et désamiantage du Moulin de Peyronne à Aubagne

AUTRES FRAIS :

N° d'engmnt	Date	Objet	Titulaire		DEPENSES ENGAGÉES AU 31/12/2015		DEPENSES RÉGLÉES 31/12/2015		RESTE À PAYER	
					HT	TTC	CUMULÉ HT	CUMULÉ TTC	HT	TTC
F15.4485	11.11.2015	Avis appel d'offres Travaux	NOUVELLES PUBLICATIONS		504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL					504,78 €	605,74 €	504,78 €	605,74 €	0,00 €	0,00 €

ASSURANCES :

N° d'engmnt	Date	Objet	Titulaire		DEPENSES ENGAGÉES AU 31/12/2015		DEPENSES RÉGLÉES AU 31/12/2015		RESTE À PAYER	
					(HT)	TTC	(HT)	TTC	(HT)	TTC
TOTAL					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
										0,00 €
										0,00 €
										0,00 €

TAXES

N° d'engmnt	Date	Objet	Titulaire	DEPENSES ENGAGEES		DEPENSES REGLEES		RESTE A PAYER	
				(HT)	TTC	(HT)	TTC	(HT)	TTC

Opération n° 2127 - Travaux de démolition et désamiantage du Moulin de Peyronne à Aubagne

MANDATEMENT DE LA COLLECTIVITE :

N° de la demande	Date de la demande	MONTANT FACTURE AU 31/12/2015 HT	MONTANT FACTURE AU 31/12/2015 TTC	MONTANT REGLÉ AU 31/12/2015 HT	MONTANT REGLÉ AU 31/12/2015 TTC	date de règlement	MONTANT PAYÉ TTC en 2015
Demande d'avance Rémunération mandataire - Acompte 1	05/06/2015 08/07/2015	22 500,00 € 3 750,00 €	22 500,00 € 4 500,00 €	22 500,00 € 3 750,00 €	22 500,00 € 4 500,00 €	04/11/2015 12/10/2015	22 500,00 € 4 500,00 €
TOTAL		26 250,00 €	27 000,00 €	26 250,00 €	27 000,00 €		27 000,00 €

PRODUITS SUR PLACEMENT A COURT TERME :

ANNEES	MONTANT CONSTATÉ	MONTANT VERSÉ	VERSÉ SUR EXERCICE	Versé sur année 2015
2015				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	--	-